

Votre Assurance

▶ RCE PRESTATAIRES



SA MALT COMMUNITY
42 RUE DE ROCHECHOUART
75009 PARIS FR

AGENT

STE GADROY BRETEAU GASPARD SARL
4 RUE DE CLERMONT
60200 COMPIEGNE

Tél : 03 44 20 20 20

Fax : 03 44 20 76 67

Email : AGENCE.MERESSE@AXA.FR

Portefeuille : 0060086044

Vos références :

Contrat n° 6402220404

Client n° 1263109804

AXA France IARD, atteste que :

**SA MALT COMMUNITY
42 RUE DE ROCHECHOUART
75009 PARIS**

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 6402220404** ayant pris effet le **26/11/2014** dont l'activité est :

Activité n° 1 :

- Conception, exploitation et maintenance de type Marketplace, permettant la mise en relation de FREELANCE et d'ENTREPRISES à la recherche de compétences principalement dans les domaines : informatique, conseil, communication, web

Activité n° 2 :

- Missions réalisées dans le cadre de la plateforme HOPWORK de type Marketplace, permettant la mise en relation de FREELANCE et d'ENTREPRISES à la recherche de compétences principalement dans les domaines : informatique, conseil, communication, web

Les principales missions réalisées sont du type : développeur, intégrateur, graphiste, web designers consultant, rédacteur traducteur, community managers

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

AXA Assurances IARD Mutuelle

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers

Entreprise régie par le Code des assurances - 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex

Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309

Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

ATTESTATION

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance
Dont :	
• Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750.000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières)	500 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières) y c. frais de reconstitution de documents/ médias confiés	150.000 € par sinistre
Pack Cyber-risques	
• Dommages résultant d'une atteinte logique (tous dommages confondus, selon extension aux conditions particulières) y c. Frais de reconstitution de documents et médias confiés	100.000 € par année d'assurance dont
• frais de notification	35 000 € par année d'assurance
• frais d'expertise et de défense & de protection de l'image	15 000 € par année d'assurance
Défense (art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
Recours (art 5 des conditions générales)	20.000 € par litige
Responsabilité environnementale	35 000 € par année d'assurance

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2018** au **01/01/2019** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à COMPIEGNE
le 15 février 2018
Pour la société :



AXA Assurances IARD Mutuelle

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et les risques divers
Entreprise régie par le Code des assurances - 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex
Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309

Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances